

Lausanne, le 24 juin 2005

Le présent communiqué fait suite à l'arrêt du Tribunal Administratif vaudois, invalidant les restrictions dans l'aide aux personnes ayant reçu une décision de Non-Entrée en Matière (NEM) sur leur demande d'asile, et à la décision du Canton quant à la réintégration de ces personnes dans l'assistance pour les requérants d'asile (normes FAREAS).

Communiqué de presse

Le Carrefour d'Associations NEM, regroupant plus de vingt associations dans le Canton de Vaud, salue l'arrêt du Tribunal administratif, ainsi que le travail des juristes du SAJE (Service d'Aide Juridique aux Exilé-e-s) auquel cet arrêt répond.

Nous souhaitons que la décision du canton de Vaud de **réintégrer les personnes dans le système d'assistance pour les requérants d'asile** soit mise en oeuvre dans les meilleurs délais, sans nouvelle discrimination pour les personnes concernées.

Cette décision rejoint de fait la demande transmise par pétition au Canton de Vaud par le Carrefour d'Associations NEM il y a plusieurs mois déjà. Cette pétition, déposée en octobre 2004 avec plus de 3'500 signatures, n'a pas été transmise au Conseil d'Etat, mais classée par le Grand Conseil à une très courte majorité le 12 avril 2005. Elle demandait notamment :

"- aux autorités fédérales et cantonales, en respect des articles 12 de la Constitution fédérale et 33 de la Constitution vaudoise, d'assurer dès à présent aux personnes victimes des nouvelles mesures les « moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine » en leur accordant les normes d'assistance du domaine de l'asile. Ces normes, déjà plus basses que les normes ordinaires d'assistance, sont un minimum en-dessous duquel on ne peut en aucun cas descendre sans porter atteinte à la dignité humaine."

Le Tribunal administratif souligne qu'aucune discrimination en matière d'aide sociale ne peut se faire sans base légale. L'établissement d'une base légale impliquera un **nécessaire débat** démocratique et parlementaire. L'actuelle politique fédérale fait croire qu'on peut utiliser l'aide sociale, et donc les besoins fondamentaux des personnes, à des fins politiques, par exemple pour faire pression sur des personnes pour qu'elles quittent la Suisse ou entrent dans la clandestinité. Cette politique doit être discutée et évaluée publiquement. Le Carrefour d'Associations NEM, dont les membres rencontrent les personnes concernées et recherchent des solutions humaines, juridiques et politiques à la situation, tient à dénoncer tant l'absurdité que l'indignité de **cette politique, qui porte atteinte aux personnes** sans pouvoir se prévaloir des résultats espérés par l'administration fédérale.

Lausanne, le 24 juin 2005